

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

**MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 971

présenté par  
M. Le Déaut et M. Eckert

-----  
**ARTICLE 11**

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après les mots :

« ligne Est »,

insérer les mots :

« entre Baudrecourt et Strasbourg ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La 1ère phase du TGV Est entre Paris et Baudrecourt, en Lorraine, a été mise en circulation en juin 2007. La deuxième phase doit bien préciser qu'elle va relier Paris à Strasbourg. C'est une des conditions pour conforter le siège du Parlement européen à Strasbourg.